

SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

date de la convocation : 10/02/14

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
25	15	15

Compte rendu du registre des délibérations du comité syndical du 19 février 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf février à dix huit heures et quinze minutes, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la salle du conseil de la communauté de communes de la Région de Couhé, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur André Sénécheau Président.

Etaient présents : **BELLIN** Philippe - **BONNIN** Christian - **CORNU** Marcel - **GUILBAULT** Pierre - **MC DONAGH** Alison - **MARBEUF** Raymond - **MOUSSERION** Martine - **NOIRAUT** Hubert - **PICAUD** Jean-François - **PIN** Olivier - **ROUSSEAU** Gilbert - **SAVIN** Camille - **SENECHEAU** André - **TROMAS** Jean-Claude - **VAUZELLE** Jean-Claude

Etaient excusés : **BEGUIER** Vincent - **DELHOUME** Jean-Pierre - **GUINAULT** Jacques

Etaient absents : **BONNEAU** Olivier - **BOURCHENIN** Michel - **MARTIN** Bruno - **MARTIN** Jean-Louis - **VANNERON** Michel - **VION** Jean-Pierre

A été élu secrétaire de séance Monsieur **ROUSSEAU** Gilbert

Administratif : le trésorier receveur M. Bergeron Nicolas, le technicien (M. Manuel Mirlyaz)

Le président présente au comité syndical l'ordre du jour qui se porte sur le compte de gestion, le compte administratif 2013, l'affectation du résultat avec l'avis du trésorier receveur, le budget primitif 2014, les participations des collectivités adhérentes et pour finir le remboursement d'AXA. A la suite de cet ordre du jour, les délégués pourront évoqués les sujets qu'ils leurs semblent important de mentionner.

Délibération n°190214_165

- Approbation du compte de gestion

Le président demande au receveur du Syndicat Mixte du Clain Sud de présenter le compte de gestion. Le receveur assure la bonne tenue des comptes auprès de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2013 du Syndicat Mixte du Clain Sud.

Compte administratif 2013

Monsieur Camille Savin, 1^{er} vice président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2013 qui s'élève au montant suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses	141 512,86 €
Recettes	150 147,35 €

Section d'Investissement

Dépenses	580 €
Recettes	6 485,61 €

Après délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif présenté.

Affectation du résultat 2013

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'affectation du résultat de l'année 2013 comme suit :

Recettes de fonctionnement	150 147,35
Dépenses de fonctionnement	141 512,86
Résultat de fonctionnement 2013	8 634,49
Résultat cumulé de l'exercice 2012	43 493,34
Affectation du résultat	0
Résultat cumulé de l'exercice 2013	52 127,83
Recettes d'investissement	6 485,61
Dépenses d'investissement	580
Résultat d'investissement 2013	5 905,61
Résultat cumulé de l'exercice 2012	14 162,64
Résultat cumulé de l'exercice 2013	20 068,25
Restes à réaliser recettes d'investissement	0
Restes à réaliser dépenses d'investissement	10 750
Solde	-10 750

Le résultat comptable cumulé au 31/12/2013 de la section d'investissement est de 10 750 € en reste à réaliser

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats à l'exercice 2014 comme suit :

En recettes :fonctionnement

compte 002 - excédent antérieur reporté: 52 127,83 €

investissement :

compte 001- excédent antérieur reporté : 20 068,25 €

Budget primitif 2014

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif 2014 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : **188 656,48€**

Section d'investissement

Dépenses et recettes : **37 971,25 €**

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2014 tel que présenté.

Participation des collectivités membres au Syndicat Mixte du Clain Sud pour l'année 2014

Monsieur le Président propose la répartition des participations 2014 qui s'appliquera sur un montant global de 62 303,65€. Il informe que les cotisations sont baissées de 5% par rapport à 2013 compte tenu de l'excédent :

* Communauté de communes du Montmorillonnais	17 008,90 €
* Communauté de Communes de la Région de Couhé	27 413,61 €
* Commune de Joussé	2 473,45 €
* Commune de Payroux	3 956,28 €
* Commune de Château Garnier	3 258,48 €
* Commune de Sommières du Clain	3 837,90 €
* Commune de Champagné St Hilaire	4 355,03 €

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- vote les participations des membres au Syndicat Mixte du Clain Sud telles que mentionnées en supra ;

décide que l'appel de fonds sera effectué en deux échéances, une en mars et l'autre en septembre 2014 ;

Remboursement AXA

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à une crevaison de roue de tracteur, l'assurance AXA a transmis un chèque d'un montant de 114,40 € (n° 0467158 075000004908 081816125855 du 24/01/14). Cette crevaison s'est déroulée sur le chantier au bord du Clain, au lieu dit "Magné" à Château Garnier en octobre 2013, où l'agriculteur ayant aidé l'équipe a malencontreusement roulé sur un chicot. Le Président précise que l'assurance aurait dû rembourser directement l'agriculteur. Cependant cela n'a pas été possible, il demande

au comité syndical d'accusé l'encaissement du chèque et de restituer cette somme à l'agriculteur ayant aidé bénévolement l'équipe.

Le comité syndical vote à l'unanimité :

- l'encaissement du chèque d'un montant de 114,40 € d'AXA
- autorise le Président à signer le mandat à cette somme pour dédommager l'agriculteur

Echange du comité syndical :

Monsieur le Président demande à ses collègues s'ils ont des sujets ou des questions à poser. Les délégués ne présentent aucune observation.

Il ajoute que la réforme des collectivités qui s'annonce pour janvier 2015 nécessite la participation du Conseil Général. Il précise que le syndicat est le plus légitime pour bénéficier des fonds de la TDENS pour améliorer sa structure. Il explique qu'il s'agit de la Taxe départementale pour les espaces naturels sensibles relative aux déclarations et aux autorisations des permis de construire. Cette taxe alimente une enveloppe qui s'élève à plus de 3,5 millions d'Euros, mais que cette somme n'est accessible que sous certaines conditions en l'occurrence des opérations relatives aux espaces naturels identifiés comme sensibles. Il termine la parenthèse sur la nécessaire concertation avec le secrétaire général de la Vienne, M. Yves Séguy, afin d'utiliser ces fonds dans le cadre réglementaire.

Pendant la signature des documents, le technicien diffuse sur les écrans le diaporama présenté à l'association de pêche de Couhé (AAPPMA du Gardon de Couhé) avec quelques explications. Ces précisions concernent des éléments techniques d'aménagement étayés par des photos ainsi que des sujets abordés lors de cette réunion.

La séance est levée à 19h15

Arrivé de Madame Martine Mousserion à 18h20

Arrivé de Monsieur Jean-François Picaud à 18h25

Documents remis à la réunion du 19 février 2014

- Bilan des travaux, dossiers et animations novembre 2013 et prévisions début 2014
- Bilan de 2009 à 2012 des travaux réalisés en régie avec le coût financier entre la restauration et l'entretien des cours d'eau.